

Inscriptions au Programme Mobisudnord 2019-2020 Mobilité individuelle d'élèves avec la Catalogne

Destinataires: élèves de seconde, d'établissements publics qui suivent:

- Des sections de catalan (bilingues ou optionnelles)
- Une section bachibac
- Une section internationale espagnol
- Une section européenne espagnol

En collaboration avec le Service de Langues Étrangères du Département d'Education de la Generalitat de Catalunya, l'Académie de Montpellier souhaite promouvoir la mobilité individuelle des élèves de 2^{nde} à travers le programme de partenariat international Mobisudnord initié en 2016.

Nous proposons aux familles de l'Académie de Montpellier d'envoyer leur fils/fille en Catalogne pendant un séjour de 4 semaines du **13 janvier au 07 février 2020** et d'accueillir un/e élève catalan/e pendant un séjour de 4 semaines **du 02 au 27 mars 2020**

Conditions de la mobilité :

Le déplacement des élèves est pris en charge par leurs familles. Les dépenses d'hébergement, d'alimentation, les assurances, les visites de découverte de la région, les sorties scolaires pendant la mobilité en Catalogne, sont pris en charge par la famille d'accueil.

La réciprocité d'accueil est obligatoire. Les élèves devront suivre pendant 4 semaines les cours choisis dans l'établissement d'accueil et devront y respecter les règles en vigueur même si elles sont différentes de l'établissement d'origine. L'enseignement dans les établissements de Catalogne est donné, majoritairement, en catalan, en dehors des cours de langue et littérature espagnoles, et éventuellement d'autres disciplines selon l'organisation interne.

L'établissement d'origine s'engage à faire le suivi de la mobilité de ses élèves en nommant un/e professeur/e responsable, qui sera le contact principal pour les familles.

Pour faciliter l'organisation du programme Mobisudnord, les enseignants des classes de 2^{nde} concernées rencontreront les familles intéressées et présélectionneront les candidatures en octobre 2020. **La direction de l'établissement émettra un avis sur la candidature des élèves et les familles remettront une autorisation parentale pour que les élèves puissent participer à la mobilité.**

Aucune candidature adressée directement à l'Académie de Montpellier, par les familles, ne sera acceptée.

Pour toutes questions ou tous compléments d'informations, vous pouvez contacter le professeur responsable du lycée d'affectation en classe de 2^{nde} de votre enfant, ou la personne responsable de la mobilité de l'Académie de Montpellier, Madame Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, chargée de mission LVE et mobilité européenne.

Coordonnées :

Mail : lve-mobilite66@ac-montpellier.fr

Téléphone : 04 68 66 28 65